
Présidence : Luxembourg

741^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 18 décembre 2013

Ouverture : 11 heures
Clôture : midi

2. Président : Ambassadeur H. Wurth

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Activités menées par l'Union européenne à l'appui du Traité sur le commerce des armes dans le cadre de sa Stratégie européenne de sécurité* : Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/203/13), Allemagne (annexe 1), Royaume-Uni
- b) *Contribution financière au projet SECUP en Bosnie-Herzégovine* : Suisse (annexe 2), Bosnie-Herzégovine (annexe 3), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)
- c) *Consultations sur le Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, tenues le 13 décembre 2013* : Ukraine (également au nom de la Bulgarie, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, de la Roumanie et de la Turquie) (annexe 4)
- d) *Réunion annuelle d'évaluation de l'application prévue les 4 et 5 mars 2014* : Luxembourg (également au nom de Malte)

- e) *Adoption d'une nouvelle Stratégie de maîtrise et de réduction des armes légères et de petit calibre ainsi que des munitions et d'un Plan d'action pour la période 2013–2018 le 17 décembre 2013 (FSC.EMI/463/13) : Monténégro, Président du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre (Royaume-Uni)*
- f) *Contribution aux activités menées dans les domaines de la sécurité physique et de la gestion des stocks qui se rapportent au développement et à l'introduction de la gestion du cycle de vie des munitions en Moldavie : Autriche (annexe 5), Moldavie (annexe 6)*

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Raccordement du Turkménistan au réseau de communication de l'OSCE : représentant du Centre de prévention des conflits*
- b) *Questions de protocole : Biélorussie*

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATION DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, S. E. L'AMBASSADEUR HUBERT WURTH

Président (annexe 7), Lituanie, Malte, Moldavie, Arménie, Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération (Ukraine)

4. Prochaine séance :

Vendredi 24 janvier 2014 à 11 heures, Neuer Saal



741^e séance plénière

Journal n° 747 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

Monsieur le Président,

L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne (UE).

L'Allemagne ne soutient pas seulement la mise en œuvre du Traité international sur le commerce des armes (TCA) en cofinçant le projet de l'UE mentionné dans la déclaration de cette dernière, mais elle a également contribué en 2012, de concert avec l'Australie, à la création d'un Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour appuyer la coopération dans le domaine de la réglementation des armements (UNSCAR). À partir du début de l'année 2014, ce Fonds servira à financer des projets destinés à préparer la signature et la ratification du TCA ainsi que l'exécution des obligations qui en découlent. Il s'agit en particulier de soutenir les pays en développement. Le Ministère des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne versera, avant fin 2013, un montant de 600 000 euros à ce Fonds.

Nous avons déjà soutenu, cette année, plusieurs projets conformes aux objectifs du Fonds d'affectation spéciale, notamment un atelier à l'intention des pays africains dans le cadre des préparatifs du Traité sur le commerce des armes, en mars, et le financement d'une « Panoplie d'outils pour le TCA » qui est mise en œuvre par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU. Avec ces 600 000 euros supplémentaires, nous nous associons à l'Australie, au Danemark aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et à la Suisse, qui contribuent directement au Fonds.

Ce que nous apprécions particulièrement en ce qui concerne ce Fonds, c'est le fait qu'il prévoit un droit de participation des donateurs à la fixation des priorités et au choix des projets.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.



741^e séance plénière

Journal n° 747 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers collègues,

La Suisse considère les projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) comme des vecteurs importants pour réduire les risques émanant des munitions détériorées ou mal stockées, et pour prévenir les explosions fortuites. Ces projets constituent des moyens appropriés de contribuer à prévenir ces explosions et à renforcer la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE et, par là même, de faciliter la mise en place du cadre nécessaire au développement économique et à la prospérité. J'ai donc le grand privilège aujourd'hui d'annoncer une promesse de contribution supplémentaire de la Suisse au projet d'assistance en Bosnie-Herzégovine.

La Suisse s'engage à verser 60 000 francs suisses (CHF) au projet SECUP en Bosnie-Herzégovine (projet : 2200268). Par cet engagement, la Suisse entend soutenir les autorités de Bosnie-Herzégovine à réaliser l'inventaire complet entrepris plus tôt cette année. La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a fait preuve de beaucoup de souplesse et de compétence dans le soutien de ce processus essentiel.

Ces dernières années, bon nombre des États participants de l'OSCE ont souffert de la crise économique mondiale qui a eu des répercussions sur les contributions financières aux organisations et initiatives internationales. À cet égard, ces promesses de contributions sont régulièrement remises en question et font l'objet d'un examen minutieux. Le professionnalisme et l'efficacité sont donc de la plus grande importance dans l'exécution des projets. Aussi la Suisse continuera-t-elle de soutenir les projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC par des contributions en nature et des missions d'experts, comme en Bosnie-Herzégovine. En outre, nous attendons avec intérêt les discussions qui auront lieu l'an prochain dans le cadre du FCS sur les questions liées aux projets relatifs aux ALPC et aux SMC, afin de faciliter les procédures de déploiement de telles missions d'experts et de renforcer ainsi le mécanisme d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC, comme convenu dans la Décision n° 8/13 du Conseil ministériel sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles à Kiev.

Je demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



741^e séance plénière

Journal n° 747 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La délégation de la Bosnie-Herzégovine souhaite saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement suisse de sa promesse de contribution supplémentaire pour le Projet d'amélioration de la sécurité des sites de stockage de munitions et d'armes en Bosnie-Herzégovine.

Ce projet en cours a pour objectif d'améliorer l'infrastructure de sécurité sur les sites de stockage de munitions et d'armes, et sera mis en œuvre conjointement par le Ministère de la défense de Bosnie-Herzégovine, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et l'EUFOR.

Chers collègues,

Nous vous assurons que la Bosnie-Herzégovine est un partenaire crédible et un État participant de l'OSCE à part entière, et nous sommes pleinement résolu à déterminer les modèles optimaux pour notre propre sécurité ainsi qu'à respecter les engagements internationaux auxquels nous avons souscrit à l'égard de l'OSCE et de ses États participants.

Monsieur le Président,

Nous souhaitons aussi, en sus de la Suisse pour son deuxième don à ce projet et les autres États participants qui y contribuent, remercier la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité, le CPC et le Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles d'avoir contribué à faire en sorte que ce projet soit réalisable.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.



741^e séance plénière

Journal n° 747 du FCS, point 1 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BULGARIE, DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE, DE LA GÉORGIE, DE LA ROUMANIE ET DE LA TURQUIE)**

Monsieur le Président,

Je prends la parole au nom également des délégations de la Bulgarie, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, de la Roumanie et de la Turquie.

Les États participants au Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire – Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Roumanie, Turquie et Ukraine – ont tenu, le 13 décembre 2013, la onzième série de Consultations annuelles sur l'examen de la mise en œuvre de ce document. La réunion a eu lieu à Vienne, dans les locaux de la Hofburg, sous la présidence de l'Ukraine.

Les États participants ont examiné la mise en œuvre du Document en 2013 et souligné les effets positifs de ce document en tant qu'instrument important pour accroître la confiance et la sécurité et renforcer la sécurité et la stabilité régionales en mer Noire. Les délégations ont également souligné qu'il était important de continuer à développer les échanges et la coordination entre les forces navales des États participants en vue de promouvoir la confiance et la sécurité dans la région.

Les États participants qui ont pris part à l'exercice ont exprimé leur gratitude à la Turquie pour l'excellente organisation et le succès de l'exercice naval annuel de renforcement de la confiance (CANE) « Confidence-2013 » qui s'est déroulé du 18 au 21 septembre 2013 ainsi que de la visite à la base navale turque Karadeniz Ereğlisi.

La délégation de l'Ukraine a présenté le programme de l'exercice CANE « Reliance-2014 » prévu les 15 et 16 octobre 2014 et de la visite de la base navale de Sébastopol le 14 octobre 2014. Les délégations ont pris note de ces informations. Le calendrier des manifestations pour 2014 a également été présenté.

Les délégations ont porté une appréciation positive sur les résultats du recours au réseau de communication de l'OSCE aux fins du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire en tant que moyen sûr et fiable de recevoir et de transmettre les notifications prévues par ce document par l'intermédiaire de leurs

stations nationales qui l'utilisent. Elles ont noté avec satisfaction que le processus d'intégration du formulaire de notification au système INA avait été mené à bonne fin rapidement avec le concours direct de l'Équipe de gestion du réseau de l'OSCE. Les délégations ont conclu par ailleurs que la décision pertinente de la huitième série de Consultations annuelles avait été appliquée avec succès.

Les délégations se sont félicitées que le mandat de l'État participant faisant fonction de président pour le Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire ait été adopté en 2013 par une procédure d'approbation tacite.

Conformément aux dispositions de ce document, la Bulgarie assumera la prochaine présidence en 2014.

Les États participants ont de nouveau confirmé leur ferme intention de poursuivre la mise en œuvre du Document en vue de continuer à renforcer la sécurité et la confiance dans la région de la mer Noire.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



741^e séance plénière

Journal n° 747 du FCS, point 1 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE

Monsieur le Président,

Dans la Décision n° 8/13 du Conseil ministériel relative aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux stocks de munitions conventionnelles (SMC), les États participants sont invités à fournir des contributions extrabudgétaires à l'appui des projets d'assistance du FCS sur les ALPC et les SMC ou des ressources et des compétences techniques pour le programme global de l'OSCE sur les ALPC et les SMC. En outre, dans la même décision du Conseil ministériel, le FCS est chargé d'examiner les questions relatives au recrutement du personnel des États participants impliqué dans ces projets, telles que le statut de ces experts, en vue de faciliter les procédures de fourniture d'une assistance.

À cet égard, l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, la Suisse et la Suède contribueront aux activités menées dans les domaines de la sécurité physique et de la gestion des stocks qui se rapportent au développement et à l'introduction de la gestion du cycle de vie des munitions en Moldavie. Au cours des prochaines années, nous nous efforcerons d'apporter un soutien aux autorités moldaves pour le développement de leurs propres formations et compétences en matière de munitions conformément aux normes et meilleures pratiques internationales. Des spécialistes des forces nationales moldaves seront formés à la manutention, à l'entreposage et au transport de munitions conventionnelles en toute sûreté et sécurité, conformément à la réglementation nationale du Ministère moldave de la défense approuvée récemment.

Afin de pérenniser le projet, la formation sera intégrée à celle octroyée par l'établissement de formation des forces armées moldaves et dispensée systématiquement dans le cadre du programme national d'instruction.

À travers la fourniture de cette assistance, nous cherchons à contribuer à la stabilité de la Moldavie et à accroître la confiance dans le pays en assurant un stockage sûr et sécurisé des munitions conventionnelles.

Monsieur le Président,

Il s'agit là d'une activité essentielle menée sous la coordination de la Section d'appui au FCS du CPC. Les pays coparrainants feront avancer considérablement le projet au cours des années à venir. En collaboration avec la Mission de l'OSCE en Moldavie et les autorités

moldaves, nous comptons que, l'an prochain, le projet prendra un bon départ qui débouchera sur des améliorations tangibles en matière de sécurité et de stabilité.

Enfin, ce projet pourrait servir de modèle non seulement pour l'apport d'un soutien efficace à des projets avec l'expertise d'États participants, mais aussi dans le contexte du règlement de la question du statut soulevée dans la Décision n° 8/13 du Conseil ministériel.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



741^e séance plénière

Journal n° 747 du FCS, point 1 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA MOLDAVIE

Monsieur le Président,

Au nom du Gouvernement moldave, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à l'Allemagne, à l'Autriche, au Canada, à la Suède et à la Suisse pour leur précieuse contribution et leur appui au projet relatif à la gestion des stocks de munitions conventionnelles en République de Moldavie qui doit commencer l'an prochain. Nous accordons beaucoup d'importance aux questions liées à la mise à niveau des installations de stockage pour les armes légères et de petit calibre et pour les munitions conventionnelles, ainsi que des moyens de formation du personnel dans ce domaine.

Cette contribution améliorera sensiblement les moyens de formation de notre pays et aboutira à un meilleur environnement de sécurité en République de Moldavie et dans la région de l'OSCE. Avec le soutien des donateurs internationaux, la République de Moldavie a engagé volontairement un processus de mise à niveau des mesures de sûreté et de sécurité pour les installations de stockage. Nous sommes en outre en train d'améliorer les règlements normatifs sur les ALPC et les SMC conformément aux meilleures pratiques et normes internationales.

La République de Moldavie mettra tout en œuvre pour assurer la viabilité et le succès du projet.

Monsieur le Président,

Nous vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

741^e séance plénièreJournal n^o 747 du FCS, point 3 de l'ordre du jour**DÉCLARATION DU PRÉSIDENT**

Vos Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Aujourd'hui il s'agit de la dernière session plénière du FCS sous la présidence du Luxembourg. C'est pour moi l'occasion de vous exprimer ma reconnaissance pour la coopération exceptionnelle et le grand soutien que notre présidence a reçu de vous tous.

Au cours des quatre derniers mois, nous avons poursuivi la mise en œuvre du programme de travail du FCS que nous avons préparé conjointement avec le Liechtenstein et la Lituanie. Maintenant que nous approchons la fin de l'année, nous pouvons tirer le bilan de nos activités et conclure avec fierté que 2013 était, en effet, une année positive pour le Forum de coopération en matière de sécurité. Les trois présidences ont reçu un mandat, et beaucoup de travail a été investi dans l'exécution de ce mandat.

Sous la présidence luxembourgeoise, nous avons adopté plusieurs décisions au sein du FCS. D'abord, l'accord sur la réunion des Chefs des Centres de vérification qui a eu lieu le 10 décembre 2013 ainsi que l'accord sur la date de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application des mesures de confiance et de sécurité (AIAM) qui sera organisé en mars 2014.

Outre ces deux décisions, j'aimerais également mettre en évidence la mise à jour des Principes de l'OSCE de 1994 régissant la non-prolifération qui ont été adoptés à Kiev. Dans ce contexte, je tiens à remercier tout particulièrement notre coordinateur Vasily Pokotylo pour ses efforts et son travail rigoureux.

Mais je tiens aussi à adresser mes remerciements à l'ensemble de nos coordinateurs, à savoir :

- Lieutenant-colonel Mark Barlow – Coordinateur pour les projets d'Armes légères et de petits calibres et le stockage de munition conventionnelle ;
- M. Pierre von Arx – Coordinateur pour le Document de Vienne ;

- Lieutenant-colonel Detlef Hempel – Coordinateur pour le code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité ;
- M^{me} Bilge Koçyiğit – Coordinatrice pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du CSNU ;
- Lieutenant-colonel Simon Macrory-Tinning – Président du Groupe informel des Amis pour les ALPC.

Nous leur sommes très reconnaissants pour leur soutien et leur travail exemplaire qui a mené vers une progression substantielle de l'intensité de nos discussions sur les sujets respectifs et facilité la tâche de notre présidence.

Mesdames, Messieurs,

Les résultats du Conseil ministériel de cette année ont également été, je crois, satisfaisants. Comme vous le savez, nous avons adopté la décision sur les armes légères et de petits calibres (ALPC) (MC.DEC/8/13) et ainsi réaffirmé le souci que cette problématique reste au cœur des préoccupations de notre organisation.

En ce qui concerne la décision sur les tâches relatives au FCS, il est à mettre en évidence que nous n'étions pas loin d'un accord. L'écart entre les différentes positions a pu être réduit de manière significative. Nous avons trouvé un langage acceptable à tous sur le Traité du Commerce des Armes (TCA) et aussi sur les résolutions 1540, 2106 et 2122 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Les défis qui restent avec nous au sein du Forum concernent le Document de Vienne ainsi que les résolutions 2117 et 1325 de l'ONU. Prenant en compte l'atmosphère constructive que nous avons pu entretenir pendant toute l'année et en particulier à Kiev, je suis confiant que les prochaines présidences feront progresser le travail du FCS sur ces questions.

Chers collègues,

Comme le Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, M. Asselborn, l'avait évoqué dans son discours lors de la session d'ouverture de la présidence luxembourgeoise du Forum : le succès du FCS n'est pas uniquement mesurable par le nombre de décisions qui sont adoptées. Je suis certain que les discussions importantes et fructueuses que nous avons développées dans le cadre des Dialogues de sécurité auront clairement un impact positif sur les travaux futurs du FCS.

Nous avons réussi à mettre en évidence le TCA qui aidera l'OSCE à rester à la pointe des efforts pour régler la problématique des armes légères et de petit calibre (ALPC). En outre, une place spéciale a été réservée à la question de l'Afghanistan. Nos discussions dans le cadre de la réunion conjointe du Conseil Permanent et du Forum du 9 octobre sur les défis liés à l'Afghanistan après 2014, ont été une occasion précieuse pour mettre en évidence ce sujet qui restera important au cours de ces prochaines années.

Tous les dialogues de sécurité étaient, d'une manière ou d'une autre, liés au processus d'Helsinki+40. Ce processus est en effet un effort de la part de tous les États participants en

vue de donner une impulsion politique forte et continue, afin d'avancer l'OSCE vers une véritable communauté de sécurité, durable et basée sur la confiance.

La lettre envoyée à la Présidence-en-exercice ukrainienne de la part du Président du FCS en collaboration avec les présidences précédentes de la Lituanie et du Liechtenstein (FSC.DEL/183/13/Rev.1), illustre l'ensemble des activités du FCS à cet égard. Dans ce contexte, mentionnons aussi la déclaration envers le processus Helsinki+40, adoptée au Conseil ministériel de Kiev qui invite le FCS à continuer sa contribution au processus (MC.DOC/1/13). Cette nouvelle impulsion politique, ensemble avec le bon travail qui a été fait en 2013, nous rapprochent de notre objectif commun d'un achèvement réussi de ce processus. Mais qu'il n'y ait pas de doute : le FCS approfondira son apport au cours des mois à venir.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion, permettez-moi une fois de plus à remercier sincèrement nos collègues de la Troïka du FCS, à savoir la Lituanie et Malte, le Secrétaire Général Lamberto Zannier, le CPC avec son Directeur Adam Kobieracki et aussi la Section d'appui du FCS, avec Mathew Geertsen et son équipe, ainsi que le groupe de communications pour leur coopération, conseils et l'appui solide.

Je tiens également à remercier le service de conférences, en particulier M. Bekmurad Astanakulov, M^{me} Andrea Sekhavat et M^{me} Elke Lidarik, de même que l'équipe professionnelle d'interprètes qui nous a aidée à naviguer à travers les réunions.

J'aimerais enfin rendre à la présidence-en-exercice ce qui lui est dû : un hommage vibrant de la part du FCS et de tous ces membres. Nos remerciements pour l'équipe menée par l'Ambassadeur Ihor Prokopchuk sont sincères et il en va de même pour ce qui est de nos félicitations très vives pour l'organisation réussie de la 20^e réunion du Conseil ministériel à Kiev.

Chers collègues,

La Lituanie est sur le point de quitter la Troïka du FCS. Pendant la période de la présidence de la Lituanie, l'Ambassadeur Cekuolis et son équipe dévouée avaient œuvré avec diligence et ils avaient laissé derrière eux des mécanismes bien huilés et une éthique de travail du plus haut niveau. Nous avons tenté de valoriser cet héritage et nous avons essayé de creuser le sentier pendant les derniers quatre mois.

J'aimerais enfin souhaiter la bienvenue à la Moldavie qui sera le nouveau membre de la Troïka du FCS à partir de 2014.

Finalement, je souhaite à nos chers collègues et amis de Malte, à l'Ambassadeur Keith Azzopardi et son équipe, beaucoup de succès au cours de leur Présidence du FCS. Ces souhaits sont renforcés par la transmission de ce marteau et des objets qui l'accompagnent. J'espère qu'ils se révéleront aussi utiles pour votre présidence comme ils l'ont été pour la nôtre.

Merci !